

Culture et civilisation

Extrait du livre blanc sur la culture de Pierre Laporte

Pierre Laporte

Numéro 303, printemps 2014

Politiques culturelles, l'héritage de Georges-Émile Lapalme

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/71389ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (imprimé)

1923-0915 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Laporte, P. (2014). Culture et civilisation : extrait du livre blanc sur la culture de Pierre Laporte. *Liberté*, (303), 29–29.

CULTURE ET CIVILISATION

Le livre blanc de **PIERRE LAPORTE** a connu bien des tribulations. Jean-Noël Tremblay, son successeur, l'a ignoré, bien qu'une approbation du Conseil des ministres lui eut permis d'être déposé à l'Assemblée nationale. En 1976, Jean-Paul L'Allier le publia enfin. Neuf mois plus tard, son gouvernement perdait le pouvoir.

3 [...] **C'**EST ESSENTIELLEMENT par la culture qu'une collectivité s'exprime, traduit sa mentalité, en d'autres termes s'identifie à ses propres yeux, se reconnaît, a la fierté de l'être moral qu'elle édifie. Le temps est venu, pour l'État du Québec, de prendre en charge, de plein droit, le domaine culturel, dont, comme on le verra, il a la responsabilité. L'État donnera ainsi au peuple qu'il gouverne le sentiment de mieux respirer, de pouvoir se réclamer d'un commun principe spirituel, de former une personne morale enfin pourvue des organes supérieurs nécessaires à sa vie et à son épanouissement.

5 Si la philosophie, les arts, les lettres et les sciences, si, en outre, tous les talents et tous les arts populaires voient leur importance officiellement reconnue, c'est la collectivité tout entière qui accédera à un âge adulte, et vraiment créateur, de son histoire. Au lieu, [...] en matière d'arts et de lettres, d'emboîter le pas avec le léger retard qui signe à tout coup la différence de nature entre l'invention et son imitation; au lieu d'abandonner en bloc à l'étranger toute recherche scientifique fondamentale, quitte ici à tirer le bénéfice, toujours partiel, des seules applications ou adaptations pratiques découlant de cette recherche, l'on saura enfin, en partant de haut, en partant de la volonté collective exprimée par le

gouvernement, stimuler au maximum l'esprit créateur à tous les niveaux d'existence de la collectivité québécoise. Il s'agit d'offrir à la collectivité un cerveau directeur et une vivifiante conscience de soi. [...]

Bien sûr, les Québécois ont toujours le droit de parler français à leur guise, mais, par la force des choses, ils recourent de plus en plus à l'usage de l'anglais au travail, dans le commerce et dans les rapports administratifs de toutes sortes. On aurait tort, sur ce point, de blâmer individuellement les Canadiens français, en les accusant d'un manque de fierté. La culture nationale est affaire de bien commun. Quand elle est menacée, il est irréaliste et injuste d'exiger d'un individu qu'il renonce, par exemple, à des affaires importantes pour la simple satisfaction de ne traiter que dans sa langue maternelle. On ne saurait espérer que la défense d'un bien commun puisse se faire uniquement au niveau de l'individu. [...]

37 Il ne suffit pas que la société canadienne-française ait une valeur instrumentale pour ses membres, il est fondamental que dans cette société, ce soit la culture d'expression française qui devienne aux yeux des Québécois l'outil principal du progrès financier, industriel, commercial et scientifique. Ce n'est pas simplement là l'une – ou la principale – des urgences de la

politique culturelle du Québec, mais plutôt la ligne de force qui doit commander toute cette politique. Pour autant que le Québec veuille se définir comme un territoire français en Amérique, son gouvernement est primordialement responsable du destin de la collectivité canadienne-française du Québec. L'un des rôles du ministère des Affaires culturelles, au sein de ce gouvernement, est de contribuer à tracer les voies de ce destin collectif. Ce rôle découle du mouvement interne lui-même de toute culture intellectuelle, source et expression d'une civilisation. L'activité intellectuelle aide même à persévérer dans l'être. Dès que dans une société la vie de l'esprit s'est mise à croître et à féconder toutes choses, la désagrégation collective ne se présente plus comme un péril aussi imminent. Ceci posé, le ministère des Affaires culturelles se reconnaît les devoirs les plus impérieux en ce qui a trait à la culture intellectuelle considérée en elle-même. Précisons que, dans cette optique d'une civilisation qui se définit comme française, il aura le souci d'encourager et de stimuler avec la plus entière équité, en matière d'arts, de sciences et de lettres, la production, la conservation et la diffusion des œuvres non seulement de la majorité francophone, mais de l'importante minorité anglo-saxonne et de tous les groupes ethniques qui coexistent dans le Québec. [...] 